

Règlement du TRAIL DES VIGNES de Chanos-Curson

Dimanche 09 AVRIL 2017

PRESENTATION

Le TRAIL DES VIGNES est organisé par l'Amicale Laïque de l'Ecole des Collines de Chanos-Curson.

Les bénéfices sont destinés aux financements des activités culturelles et sportives de l'école. L'épreuve est ouverte à toutes les personnes majeures.

ORGANISATION GENERALE DU DEPART

Date : Dimanche 9 Avril 2017

Départ : 10 h au stade de Chanos-Curson.

Arrivée : au stade de Chanos-Curson.

Distance : 12 Km (Dénivelé +250m)

Nombre maximal de participants : 300

PARCOURS

Circuit tracé sur les communes de Chanos-Curson et Mercurol-Veaunes. Certains tronçons peuvent s'avérer boueux selon les conditions météorologiques.

MODIFICATION DE PARCOURS

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans les vignes ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteilles plastiques, RIEN, sous peine de recevoir une pénalité de 30 secondes par déchet. Au-delà de 3 déchets, le(s) participant(s) sera(ont) disqualifié(s).

INSCRIPTIONS

Les engagements seront pris :

- En ligne sur le site internet www.lettraildesvignes.webnode.fr , jusqu'au 8 avril 2017 à minuit. **Le tarif est de 10 euros.**
- Sur place, la veille de l'évènement de 16h à 18H30 et le jour J à partir de 8h, à condition que le dossier présenté soit complet. **Le tarif sera alors majoré de 4€.**

Les bulletins d'inscription doivent être obligatoirement accompagnés d'une copie du certificat médical en cours de validité (moins d'un an à la date de l'épreuve) mentionnant la pratique de la course à pied, y compris en compétition, ou d'une copie de la licence 2016/2017.

Mode de règlement : chèque libellé à l'ordre d'AMICALE LAIQUE et à joindre au bulletin d'inscription.

Aucune inscription ni modification ne seront effectuées par téléphone.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

CERTIFICATS MEDICAUX

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement présenter la photocopie de la licence 2016/2017.

Les coureurs non licenciés FFA, Français ou étrangers, devront présenter l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition (mention obligatoire), datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Attention, la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

RETRAIT DES DOSSARDS

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par quatre épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Les dossards seront retirés au stade de Chanos Curson le Samedi 8 Avril de 16h à 18H30 et le Dimanche 9 Avril à partir de 8H, sur présentation de la carte d'identité.

Les puces à fixer sur les chaussures devront être restituées aux organisateurs à l'arrivée, sans quoi elles seront facturées au tarif de 12 euros.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au TRAIL DES VIGNES. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours.

RAVITAILLEMENT

Deux postes de ravitaillement (solide et liquide) seront mis en place : un sur le parcours et un à l'arrivée.

SIGNALISATION

Rubalise, présence de signaleurs, panneaux mobiles.

SERVICE MEDICAL

Assuré par Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Drôme.

SECURITE

La sécurité de la course sera assurée par l'organisateur en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur circuit.

Des bénévoles de l'association ouvrent et ferment le parcours. Ils sont présents sur le circuit et au ravitaillement.

Fin du trail annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

SANITAIRES

Toilettes, vestiaires et douches (hommes/femmes séparées) seront disponibles au stade de Chanos Curson.

ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

RECOMPENSES

Classement femmes : 3 premières.

Classement hommes : 3 premiers.

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du TRAIL DES VIGNES, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au TRAIL DES VIGNES, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant au TRAIL DES VIGNES, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2017 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Règlement des marches

(dans le cadre du Trail des Vignes de Chanos-Curson, le 9 avril 2017):

Principe

Une randonnée est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire, balisé ou non. Elle s'effectue à pied. La randonnée est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Ce n'est pas une compétition.

Participants

Elle est ouverte à toutes et à tous. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Parcours

2 parcours sont proposés: 5 km et 10km

Signalisation

Rubalise, présence de signaleurs, panneaux mobiles.

Ravitaillement

Pour la marche de 10km, deux ravitaillements sont prévus sur l'ensemble du parcours (un à mi-parcours, l'autre à l'arrivée).

Il n'y a pas de ravitaillement à mi parcours pour la marche de 5km.

Horaires

Départ marche 10km: 9h30

Départ marche 5km: 10h15

Inscriptions

Les inscriptions se feront:

- En ligne, sur le site www.letraildesvignes.webnode.fr jusqu'au 8 avril à minuit. Les tarifs sont de 5€ pour la marche de 5km et de 8€ pour le marche de 10km
- Sur place, la veille de l'évènement de 16h à 18h30 et le jour même à partir de 8h. Les tarifs seront alors majorés de 2€.

Matériel

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel. Les bâtons télescopiques sont tolérés et doivent être repliés lors du départ.

Annulation de la marche

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. Un report éventuel d'une partie frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante.

Sécurité

La sécurité de la course sera assurée par l'organisateur en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur circuit. Les marcheurs s'engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route. Des bénévoles de l'association ouvrent et ferment le parcours. Ils sont présents sur le circuit et au ravitaillement. Fin de la marche annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

Un trail est organisé en parallèle, empruntant une partie du même parcours. Les marcheurs sont tenus de se positionner sur le côté droit, afin que les coureurs puissent les dépasser sans difficulté.

Assurances

L'organisateur de la randonnée a souscrit une assurance responsabilité civile et les bénévoles sont couverts par une assurance responsabilité civile. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

Protection de l'environnement

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les marcheurs s'engagent à ne rien jeter dans les vignes ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN, sous peine de sanctions).

Sanitaires

Toilettes au départ et à l'arrivée au stade de de Chanos Curson.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas,

merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Conclusion

L'inscription d'un participant aux marches dans le cadre du Trail des Vignes, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.